

Règlement – Challenges Jeunesse et Entreprises

Article 1 - Objet

"Les Challenges de Jeunesse et Entreprises", organisé par l'Association, a pour objectif d'amener les jeunes à se plonger dans la réalité du monde professionnel de l'entreprise par l'instauration d'un contact direct entre :

- des *étudiants de l'enseignement supérieur* (IUT, EGC, classes de BTS, Ecoles spécialisées et Ecoles d'enseignement supérieur, toutes filières) désireux d'entrer en contact avec les entreprises locales pour faire connaître leurs spécificités et les valoriser,
- des *chefs d'entreprises* industrielles, commerciales, de services, du BTP etc. souhaitant ouvrir leurs portes à des jeunes de leur région, dialoguer avec eux et leur présenter les domaines d'activités dans lesquels ils sont performants.

à travers un concours en 2 temps :

- *Au niveau régional*, par la sélection des meilleurs dossiers composés de 3 parties :
 - en présentant un dossier sur l'entreprise et ses généralités (histoire, créateur, secteur d'activité, TPE, PME, ETI, GE)
 - en expliquant et analysant (sous forme critique négative ou positive) les enjeux des grandes fonctions de l'entreprise
 - en faisant le choix de la catégorie de prix sur lequel l'équipe (de 3 à 6 étudiants) souhaite concourir en analysant la problématique
- *Au niveau national* par la sélection de la meilleure présentation orale (mixte entre l'argumentation et l'éloquence) - toutes catégories de prix confondues.

Article 2 - Critères d'éligibilité des entreprises

- Entreprise (hors association) ayant son siège social en France.
- Entreprise **créée depuis 3 ans minimum** comptant **minimum 8 salariés** et au-delà.
- **L'entreprise ne peut concourir que dans une seule catégorie de prix.**
- Toute entreprise déjà lauréate ne peut se représenter au concours qu'après une période de trois ans révolue et dans une catégorie différente de celle où elle a obtenu un prix.

Article 3 - Public concerné

Les Challenges de Jeunesse et Entreprises sont ouverts à tous les étudiants (Bac +1 à bac +3, toutes filières). Dans le cadre de la *conduite d'un projet tutoré*, ils sélectionnent les entreprises de leur environnement local, s'engagent à les rencontrer et les interviewer pour constituer, avec elles, leur(s) dossier(s) de participation.

Les jeunes acceptant de relever le "Challenge AJE" feront partie ensuite d'une communauté virtuelle animée par AJE pour leur proposer d'échanger, de partager leur expérience et d'approfondir leur découverte du monde de l'entreprise.

Article 4 - Domaines retenus

Jeunesse et Entreprises propose aux *entreprises* de concourir dans les 5 **catégories suivantes** :

- **Qualité / Sécurité / environnement** Il s'agit d'expliquer la démarche qualité de l'entreprise (certifications, normes), les moyens mis en place pour améliorer la qualité (ex. formation du personnel, moyens financiers, contrôle, satisfaction client etc.) etc. Il s'agira aussi d'évaluer la politique de sécurité de l'entreprise. (Analyse des risques, à la formation en matière de prévention, à la fiabilité des installations dans l'entreprise, l'environnement etc.)

- **Développement à l'international** : Présentation des produits exportés et la performance de l'entreprise dans ce domaine. (Etendue de son marché international, investissements, perspectives) avec des résultats chiffrés (Chiffres d'affaire à l'export etc.), exposer également la stratégie de développement pour les prochaines années.

- **Recherche, Innovation et numérique** Présentation d'un produit, technique ou service innovant créé par l'entreprise dont la fiabilité et rentabilité peuvent être prouvées. (Présentation du concept novateur, investissements rentabilité etc.), l'impact du numérique dans l'entreprise sur les outils, le fonctionnement de l'entreprise, les métiers et l'organisation.

- **Responsabilité Sociétale et environnementale de l'Entreprise** Quelles sont les actions et la politique de l'entreprise en matière de RSE : intégration et formation des jeunes, des personnes en situation de handicap, des seniors, des femmes, des parties prenantes, sens du travail, traçabilité des produits, implantation sur le territoire, moyens mis en œuvre en faveur du respect de l'environnement, etc.

- **L'intrapreneuriat (Fab Lab, Sart up, etc...)**

L'intrapreneuriat permet aux salariés d'une entreprise de mener un projet innovant de bout en bout en leur sein tout en gardant leur statut. Ils créent une nouvelle organisation, les salariés devenant des intrapreneurs. La démarche peut s'appliquer à tous les secteurs d'activités : à l'industrie, aux entreprises de services ou des biens de consommation de masse. Il s'agira dans cette catégorie de prix de valoriser l'entreprise ayant mis en place de l'intrapreneuriat et d'expliquer sous quelle forme, pour quel projet etc...

Article 5 – Remise des prix et clôture des Challenges à Paris

La remise des prix s'organise en deux temps forts réunissant entreprises, étudiants, enseignants et partenaires impliqués dans l'action :

- **Au niveau régional** : l'organisation et la date de la remise des prix est laissée aux bons soins des Clubs AJE en région récompensant les meilleurs dossiers sélectionnés par les Clubs AJE de chaque région et par les entreprises partenaires (constituant le jury) et désignation du meilleur dossier représentant la région à Paris

Tous les jeunes, responsables de projets tutorés et entreprises engagés dans les Challenges doivent y être présents en région.

- **Au niveau national** : l'ensemble des lauréats que chaque région participante aux Challenges aura désigné lors de la tenue du jury, (1 par région, toutes catégories confondues) participera au concours de la meilleure présentation orale (mixte entre l'argumentation et l'éloquence)- toutes catégories de confondues pour désignation par le jury du vainqueur final national à Paris, avec la *cérémonie officielle de "Remise des prix" à l'entreprise lauréate* et aux *étudiants* pour *le prix de la meilleure argumentation* .

i **Présentation orale de l'entreprise par les lauréats** : les étudiants, en région, qui auront permis à leur entreprise d'être sélectionnée devront, le jour de la remise des prix à Paris, oralement, **argumenter sur l'entreprise et dire pourquoi l'entreprise est exemplaire dans le domaine du prix que les étudiants ont choisi (mixte entre l'argumentation et l'éloquence en justifiant le prix)**- toutes catégories de confondues - (en binôme avec le responsable de l'entreprise). Présentation en 8 à 10 minutes de l'entreprise rythmée sous l'angle du prix remis (ex. *l'entreprise sous l'angle de la recherche, Innovation et Numérique*)

- - *En participant au concours, chaque partie prenante donne son accord de « droit à l'image » pour les photos et vidéos réalisées par Jeunesse et Entreprises le jour de la remise des prix.*

Article 6 - Confidentialité

Tous les dossiers transmis aux Clubs AJE et à Jeunesse et Entreprises sont examinés et conservés dans le respect de la plus stricte confidentialité.

Jeunesse et Entreprises et ses Clubs AJE s'engagent à ne diffuser aucun chiffre (chiffre d'affaires, résultat) sur l'entreprise. Néanmoins ces chiffres doivent être communiqués aux étudiants pour la réalisation de leur dossier/ Le jury du concours s'appuie en partie sur les résultats de l'entreprise dans sa prise de décision de lui remettre ou non un prix.

Article 7 - Jury

- **Au niveau régional** : Le jury régional est composé de membres choisis par les Clubs AJE, sous la présidence d'un référant Club AJE en région accompagné de bénévoles et de responsables d'entreprises locales partenaires.

Le jury statue sur les dossiers remis et détermine les lauréats, entreprises et jeunes en s'appuyant sur le cas précis de l'entreprise, ses innovations, ses originalités, sa croissance, sa performance, sa solidité, sa durabilité (chiffres à l'appui) ... mais également sur le travail réalisé par les étudiants (qualité de rédaction et de structuration du dossier, recherches personnelles etc.). Les délibérations ne font l'objet d'aucun recours.

- **Au niveau national** : le jury est présidé par Jean-Paul Maury, Vice-président de Jeunesse et Entreprises et Président Directeur Général du Groupe Maury Imprimeur. Il est également constitué d'experts AJE bénévoles et de responsables d'entreprises partenaire d'AJE.

Le jury évalue l'argumentation orale faite sur l'entreprise par les étudiants et le responsable de l'entreprise, description des enjeux et fonctions clés, sa performance, etc...

Les délibérations ne font l'objet d'aucun recours.

Article 8 - Modification du règlement

Jeunesse et Entreprises se réserve le droit de refuser une candidature en cas de non-respect du règlement ci-dessus présenté.

Article 9 - Adhésion au règlement

La participation aux Challenges de Jeunesse et Entreprises est soumise à l'adhésion au présent règlement.